

2010.023

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

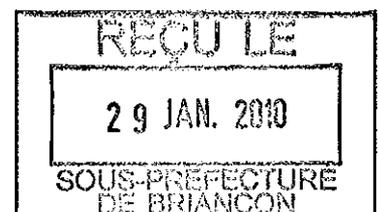
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie  
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

**NUMERO : DIVERS 5**

**OBJET : LOCAUX DU TRIBUNAL  
D'INSTANCE ET DU CONSEIL DES  
PRUD'HOMMES DE BRIANÇON**

**Absents-Excusés :** BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Raymond CIRIO

Le Tribunal d'Instance et le Conseil des Prud'hommes de Briançon occupaient des locaux sis 49, Grande Rue. Ces locaux étaient mis à la disposition du Ministère de la Justice par la Ville de Briançon.

Le Tribunal d'Instance de Briançon a fermé ses portes le 31 décembre 2009, suite à la restructuration de l'organisation judiciaire. La ville de Briançon récupère donc les locaux.

Un état des lieux contradictoire a été réalisé le 20 janvier 2010 :

- une fuite d'eau ayant occasionné des désordres affectant l'entrée et l'escalier du site, la Cour d'Appel propose le versement d'une indemnisation de 8 400 euros.

En ce qui concerne le mobilier historique, la Ville de Briançon propose de le « racheter » pour la somme de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition du Ministère de la Justice pour le versement de la somme de 8 400 euros pour le sinistre intervenu.
- D'accepter le rachat du mobilier historique pour la somme de 150 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

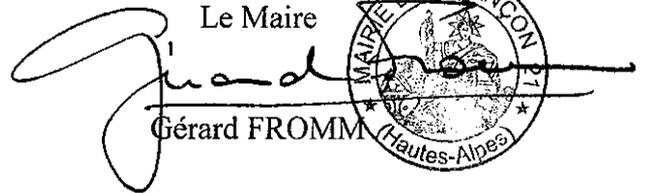
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE